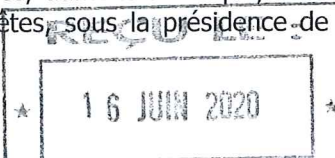




<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 29 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 03 juin 2020</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Yvette LENFANT, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p align="center">N° 4677</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Désignation du Président du Comité Technique</p>	<p>Vu la délibération n°4519 du 30 mai 2018 fixant le nombre de représentants du personnel au comité technique et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,</p> <p>Vu l'article 4 du Décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié par le décret n°2018-55 du 31 janvier 2018 – art 2 qui indique :</p> <p>« Le président du comité technique est désigné parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité, de l'établissement ou du centre de gestion auprès duquel est placé le comité technique. Pour les comités techniques placés auprès des collectivités et des établissements autres que les centres de gestion, le ou les membres de ces comités représentant la collectivité ou l'établissement sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité ou de l'établissement public »</p> <p>Il convient donc de désigner le Président du comité technique.</p> <p>Monsieur le Maire fait part des candidatures de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Olivier TIQUET - Jérôme BOUTELOUP <p>Le Conseil municipal a procédé à l'élection du Président, ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Olivier TIQUET : 7 voix - Jérôme BOUTELOUP : 22 voix <p>Jérôme BOUTELOUP a été désigné, Président du Comité Technique</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 17 JUN 2020</p> <p>Affiché le : 17 JUN 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juin 2020</p> <p align="center">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> <div style="text-align: right;">   </div>